

Harcelée au collège près du Havre, « elle n'a pas été entendue comme victime », selon ses parents

7-9 minutes

Alors que leur fille a dû faire face à du harcèlement dans son collège, près du Havre, les parents témoignent des difficultés à être entendue comme victime.



« Elle n'a pas été entendue et reconnue comme victime » estiment les parents de Lucie, adolescente qui confie avoir été harcelée par un élève de son collège, près du Havre (Seine-Maritime). (©Illustration/AdobeStock)

Par [MC Nouvellon](#) Publié le 16 Oct 20 à 7:08

Elle raconte les brimades, qui ont commencé par de simples boulettes de papier jetées en classe, devenues progressivement des bousculades, des coups parfois. « Il me suivait partout dans le collège », raconte *Lucie**. La jeune fille de 14 ans parle d'un **harcèlement scolaire**, prenant parfois un caractère sexuel, qu'elle confie avoir subi de la part d'un élève de sa classe au cours de sa scolarité en 4^e et 3^e, dans un collège de l'agglomération du **Havre (Seine-Maritime)**.

En septembre, Lucie est rentrée au lycée, et les faits ont cessé. Mais pour l'adolescente et ses parents, l'affaire n'est pas terminée. Ils dénoncent aujourd'hui le manque de prise en charge de leur fille qui, à leur yeux, n'a « pas été entendue et reconnue comme victime ».

« Sa parole valait moins que celle du jeune en cause »

Les parents eux-mêmes le reconnaissent : dans un premier temps, ils n'avaient pas mesuré ce que leur fille traversait à l'école. « Nous avons remarqué des signes : elle avait des maux de ventre, des vertiges, des plaques..., raconte sa maman. Elle a fini par nous dire ce qui se passait. »

Alertés, ils expliquent avoir signalé la situation au professeur principal, en décembre dernier, à l'occasion d'un rendez-vous sur l'orientation. « Nous avons demandé à ce qu'ils soient au moins séparés en classe, ou que le gamin soit changé de classe, précise le père de Lucie. Mais à la rentrée, c'est elle qui a dû elle-même faire la demande à chaque prof. »

« Sans retour » de la part de l'équipe pédagogique, le père « explose » un soir et interpelle l'élève en cause sur le parking, à la sortie de l'école. S'ensuit un rendez-vous avec la directrice,

où les parents apprennent qu'une enquête a été menée au sein du collège. Des investigations « vraiment à charge », selon Lucie et sa famille.

Ce que l'on a su après, c'est que les amis, les potentiels témoins avaient surtout été interrogés sur Lucie : comment elle était, si elle ne se comportait pas bizarrement (...) Au final, sa parole valait moins que celle du jeune en cause.

La difficulté de trouver des preuves des faits

Interrogé à ce sujet par *76actu*, Hervé Lecomte, directeur diocésain du Havre (responsable des établissements privés du secteur) assure au contraire que « la cheffe d'établissement a aussi accueilli la parole de la jeune fille ». Pour lui, « dans ces affaires, il faut un minimum de preuves. Or, là, il n'y en avait pas. »

Un argument avancé à plusieurs reprises à la famille. « En gros, comme personne n'avait rien vu, on nous faisait comprendre que c'était Lucie qui était perturbée », estime la maman. Autre preuve, aux yeux de la famille, du parti pris de la direction : « La directrice m'a dit que si mes parents continuaient comme ça, elle ne prendrait pas ma petite sœur l'année prochaine en 6^e », relate l'adolescente.

Ressentie comme une menace, cette réaction se traduit plus par « une question posée à la famille » selon le directeur diocésain. « Le contrat de confiance entre les parents et l'établissement était visiblement rompu. Si tout ce qu'ils avancent est vrai, pourquoi voudraient-ils y scolariser leur deuxième fille ? C'est très étonnant. »

Un passage au commissariat

En juin dernier, c'est finalement hors des murs du collège, au commissariat, que l'affaire s'est réglée. Après le dépôt d'une main courante, une médiation est organisée entre les deux élèves et leur famille, et une mesure d'éloignement est convenue.

« À notre époque, avec toutes les campagnes qui sont faites autour du harcèlement, c'est incompréhensible d'avoir dû aller jusqu'à la police pour être écoutés, souffle le père de Lucie. Je ne comprends pas que la directrice n'ait rien fait pour protéger notre fille. »

Confirmant l'existence de la main courante, une source policière précise que celle-ci ne peut en revanche entraîner aucune poursuite. « Pour une réponse plus forte pénalement, il faut aller jusqu'à la plainte. »

Dans les affaires de harcèlement scolaire, lorsque cela ne passe pas par les réseaux sociaux, il n'y a pas forcément de trace. Et sans preuve, il est très difficile d'aboutir à une condamnation.

« Des confusions » possibles ?

Sollicitée par la rédaction, la directrice de l'établissement n'a pas souhaité s'exprimer sur le sujet. Hervé Lecomte tient de son côté à préciser que « le professeur principal, la cadre d'éducation, la psychologue scolaire.... » ont été mobilisés pour accompagner Lucie : « Lorsque l'on creuse un petit peu, le soi disant harceleur est aussi l'ancien petit copain *[ce que dément la jeune fille, NDLR]*, ajoute-t-il. Je pense qu'il y a là un mélange de beaucoup de choses. »

S'il assure que « lorsqu'il y a lieu de porter plainte, nous l'avons toujours fait », et qu'il s'agit d'un « sujet que nous avons à

cœur », le directeur diocésain estime qu'il « y a parfois des confusions chez les familles entre un croche-pied dans la cour et ce qui relève véritablement du harcèlement ».

Plus que sur les faits en eux-mêmes, c'est sur la prise en charge de cette problématique que veulent aujourd'hui alerter les parents de Lucie. Car « tout cela continue à avoir des conséquences pour elle, tient à préciser sa maman. Aujourd'hui, elle est toujours suivie à la maison de l'ado, et elle se fait encore traiter de menteuse à l'école. »

Agir contre le harcèlement à l'école

Si vous êtes victime de violences verbales, physiques et/ou morales de façon répétée (bousculades, vols, surnoms méchants, insultes, moqueries, rejets...), ou témoins de tels agissements, des solutions existent. Parlez-en à un adulte de votre établissement en qui vous avez confiance, à vos parents ou un membre de votre entourage.

Lorsque vous en parlez, il est important d'expliquer en détail la situation que vous subissez. Le meilleur moyen de ne rien oublier est d'écrire l'ensemble des faits même s'ils vous semblent mineurs. Notez la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, face à cette situation. Pensez aussi à conserver les preuves éventuelles du harcèlement subi, notamment sur les médias sociaux (capture d'écran...).

Parler du harcèlement c'est agir pour faire cesser la violence que vous subissez ou à laquelle vous assistez. C'est aussi agir pour que d'autres élèves ou vous-même, ne soient pas victime une autre fois.

Ne tentez pas de résoudre vous-même la situation et n'utilisez

pas la violence, cela pourrait l'aggraver.

Si vous avez besoin de conseils complémentaires, appelez le 3020. Si le harcèlement a lieu sur internet, appelez le : 0800 200 000. Ces numéros sont gratuits, anonymes et confidentiels.

**Le prénom a été changé pour respecter l'anonymat de l'adolescente.*

Partagez

- [Partagez sur Facebook](#)
- [Partagez sur Twitter](#)
- [Partagez par Mail](#)
- Copié ! https://actu.fr/normandie/le-havre_76351/harcelee-au-college-pres-du-havre-elle-n-a-pas-ete-entendue-comme-victime-confient-ses-parents_36780982.html